

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune : SYDELON (M57) (1)  
(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20002711800021

POSTE COMPTABLE : TRES PUBLIC HAYANGE

M. 57

Compte administratif  
Voté par nature

BUDGET : SYDELON (3)

ANNEE 2024

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 6721-2 du CGCT.  
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou filial du budget annexe.

Page 1

Publié(e) le 29 AVR. 2025  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général

Laurent GADEYNE



## Sommaire

### **I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

### **II - Présentation générale**

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

### **III - Adoption du CA**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

### **IV - Annexes**

#### **A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### **B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

## SYDELON (M57) - SYDELON - CA - 2024

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
<b>B9 - Etat du personnel</b>	<b>37</b>
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	40
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	41
<b>B13 - Opérations liées aux cessions</b>	<b>42</b>
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	43
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	46
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	48
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	54
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	59
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	60
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	61
<b>D11 - Décisions en matière de taux</b>	<b>63</b>
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L. 5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

	Informations statistiques	Valeurs
Population totale		

	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réalisées de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° du

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**EXÉCUTION DU BUDGET – RÉSULTATS**

		I
		C1

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Reprise résultats exercice antérieur</b>	<b>Résultat ou solde (A)</b>
		(1)	(1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	18 008 647,10	23 371 952,87	A1 7 469 823,62
Investissement	68 195,67	6 036 175,15 (2)	A2 7 029 419,79
<b>Dont 1068</b>		0,00	
<b>Fonctionnement</b>	17 940 451,43	17 275 777,72 (3)	A3 440 403,83

<b>RESTES À REALISER (4)</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>	
		(5)	
<b>TOTAL des RAR</b>	6 720 000,00	III + IV	0,00 B1 -6 720 000,00
Investissement	6 720 000,00	III	0,00 B2 -6 720 000,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	IV	0,00 B3 0,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B)</b>		
	(6)	
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	749 823,62
Investissement	A2 + B2	309 419,79
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	440 403,83

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 6 720 000,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	720 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 000 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE**  
**VUE D'ENSEMBLE – EXÉCUTION DU BUDGET**

		<b>II</b>	
		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	
		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)		<b>A</b>	<b>17 940 451,43</b>
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1		<b>B</b>	<b>68 195,67</b>
		<b>C</b> <i>Report en section de fonctionnement (002)</i>	<b>0,00</b>
		<b>D</b> <i>Report en section d'investissement (001)</i>	<b>0,00</b>
		<b>E</b> <i>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</i>	<b>18 008 647,10</b>
		<b>F</b> <i>Section de fonctionnement</i>	<b>6 720 000,00</b>
		<b>G</b> <i>Section d'investissement</i>	<b>6 720 000,00</b>
		<b>H</b> <i>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</i>	<b>= E + F</b>
		<b>I</b> <i>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</i>	<b>6 720 000,00</b>
		<b>J</b> <i>Section de fonctionnement</i>	<b>17 940 451,43</b>
		<b>K</b> <i>Section d'investissement</i>	<b>6 788 195,67</b>
		<b>L</b> <i>TOTAL CUMULE</i>	<b>24 728 647,10</b>
		<b>M</b> <i>RESULTAT CUMULE</i>	<b>18 380 855,26</b>
		<b>N</b> <i>Restes à réaliser à l'exercice</i>	<b>7 097 615,46</b>
		<b>O</b> <i>Total au 31/12</i>	<b>25 478 470,72</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		21 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	18 223,75	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>18 223,75</b>	<b>6 021 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 971,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>49 971,92</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en Investissement</b>		<b>68 195,67</b>	<b>6 021 000,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	75 175,15
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>75 175,15</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	<b>I + III</b>	<b>68 195,67</b>	<b>II + IV</b>	<b>6 096 175,15</b>
--------------	----------------	------------------	----------------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	0,00	VI	1 001 440,31
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	0,00

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I + III + V</b>	<b>68 195,67</b>	<b>II + IV + VI + VII</b>	<b>7 097 615,46</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>			<b>7 029 419,79</b>	

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	16 095 184,48	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	490 068,89
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	245 012,37	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	16 784 335,61
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	543 460,60	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 373,22
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	16 883 657,45	Total recettes de gestion des services	17 275 777,72
66 Charges financières	58 200,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	923 418,83	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I</b> <b>17 865 276,28</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II</b> <b>17 275 777,72</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	75 175,15	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III</b> <b>75 175,15</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV</b> <b>0,00</b>

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	17 940 451,43	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	17 275 777,72

RESULTAT REPORTÉ DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	1 105 077,54

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	17 940 451,43	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	18 380 855,26

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	440 403,83

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>		<b>C1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL Réalisé</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	49 971,92	0,00	49 971,92
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19 Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	18 223,75	0,00	18 223,75
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	68 195,67	0,00	68 195,67

Pour Information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL Réalisé</b>
011 Charges à caractère général (9)	16 095 184,48		16 095 184,48
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	245 012,37		245 012,37
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	543 460,60	0,00	543 460,60
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	58 200,00	0,00	58 200,00
67 Charges spécifiques (9)	923 418,83	0,00	923 418,83
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	75 175,15	75 175,15
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	17 865 276,28	75 175,15	17 940 451,43

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
---	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

**SYDELON (M57) - SYDELON - CA - 2024**

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			C2

## TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	21 000,00	0,00	21 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		75 175,15	75 175,15
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>6 021 000,00</b>	<b>75 175,15</b>	<b>6 096 175,15</b>

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	1 001 440,31
---	--------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	490 068,89		490 068,89
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	16 784 335,61		16 784 335,61
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 373,22		1 373,22
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00		0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00		0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>17 275 777,72</b>	<b>0,00</b>	<b>17 275 777,72</b>

Pour information R002 Résultat positif reporté	1 105 077,54
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

## **SYDELON (M57) - SYDELON - CA - 2024**

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES**

Chapitre	Credits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Credits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
<b>TOTAL</b>	<b>7 196 601,44</b>	<b>68 195,67</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>408 405,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 195,67</b>
018 RSA 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 41 000,00	0,00 18 223,75	0,00 0,00	0,00 22 776,25	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 18 223,75
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	720 000,00	0,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 761 000,00</b>	<b>18 223,75</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>22 776,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 223,75</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	435 601,44	49 971,92	0,00	385 629,52	0,00	0,00	49 971,92
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>435 601,44</b>	<b>49 971,92</b>	<b>0,00</b>	<b>385 629,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 971,92</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 196 601,44</b>	<b>68 195,67</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>408 405,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 195,67</b>
040 Opérations ordre transf entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniaires (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00						
Total des dépenses d'investissement cumulées	7 196 601,44	68 195,67	6 720 000,00	408 405,77	0,00	0,00	68 195,67

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/ 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/ 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR n°1)		Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)
TOTAL		6 195 161,13		6 096 175,15	0,00
018	RSA			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)			21 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			6 000 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)			0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)			0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>6 000 000,00</b>		<b>6 021 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)			0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)			0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)			0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 000 000,00</b>		<b>6 021 000,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			119 985,98	
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)			75 175,15	
041	Opérations patrimoniales (8)			0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>195 161,13</b>		<b>75 175,15</b>	
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>1 001 440,31</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>7 196 601,44</b>		<b>7 097 615,46</b>	<b>0,00</b>
					<b>98 985,98</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(3) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget, mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ( $D/041 = R/041$ ).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

<b>Chap. / art. (1)</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)</b>	<b>Réalisations Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12 (2)</b>	<b>Crédits sans emploi (3)</b>	<b>Pour informations, réalisations gérées dans le cadre d'une AP</b>	<b>Pour informations, réalisations gérées hors AP</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>7 196 601,44</b>	<b>68 195,67</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>408 405,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 195,67</b>	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 000,00	18 223,75	0,00	22 776,25	0,00	0,00	18 223,75	
2031	Frais d'études	37 000,00	17 953,75	0,00	19 046,25	0,00	0,00	17 953,75	
2033	Frais d'insertion	4 000,00	270,00	0,00	3 730,00	0,00	0,00	270,00	
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	720 000,00	0,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	720 000,00	0,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 781 000,00</b>	<b>18 223,75</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>22 776,25</b>	<b>0,00</b>	<b>18 223,75</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	435 601,44	49 971,92	0,00	385 629,52	0,00	49 971,92		
1641	Emprunts en euros	435 601,44	49 971,92	0,00	385 629,52	0,00	49 971,92		
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>435 601,44</b>	<b>49 971,92</b>	<b>0,00</b>	<b>385 629,52</b>	<b>0,00</b>	<b>49 971,92</b>		
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>7 196 601,44</b>	<b>68 195,67</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>408 405,77</b>	<b>0,00</b>	<b>68 195,67</b>		
040	Opérations ordre transf. entre Sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DNI + FAR N°1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations générées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations générées hors AP
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

- (1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Dépenses engagées non mandatées.  
 (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.  
 (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.  
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		III – A2.1	
----------------------	--	---	--	------------	--

#### Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12

	<b>III – ADOPTION DU CA</b>	
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	
	III A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A3**

	<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)</b>	<b>Réalisations Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12 (2)</b>	<b>Crédits sans emploi (3)</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 195 161,13</b>	<b>6 096 175,15</b>	<b>0,00</b>	<b>98 985,98</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	21 000,00	0,00	-21 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	21 000,00	0,00	-21 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>6 021 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1649, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>6 021 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	119 985,98	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	75 175,15	75 175,15		
28031	Frais d'études	41 726,00	41 726,00		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 205,00	2 205,00		
28158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	21 396,74	21 396,74		
281758	Autres inst.,matériel,outil, techniques	6 000,00	6 000,00		
281838	Autre matériel informatique	2 356,67	2 356,67		
281848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 490,74	1 490,74		

	<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP + DMI + RAR N°1)</b>	<b>Réalisations Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12 (2)</b>	<b>Crédits sans emploi (3)</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>195 161,13</b>		<b>75 175,15</b>	
					<b>119 985,98</b>

- (1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes  
 (2) Recettes justifiées non titrées  
 (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12  
 (4) Sauf 165, 166 et 16449  
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.  
 (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).  
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).  
 (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**



<b>DEPENSES</b>					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)
	<b>TOTAL</b>	<b>18 963 099,78</b>	<b>17 940 451,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	16 758 538,65	16 095 184,48	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	283 500,00	245 012,37	0,00	38 487,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	562 481,00	543 460,60	0,00	19 020,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>17 604 519,65</b>	<b>16 883 657,45</b>	<b>0,00</b>	<b>720 862,20</b>
66	Charges financières	240 000,00	58 200,00	0,00	181 800,00
67	Charges spécifiques (3)	923 419,00	923 418,83	0,00	0,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 163 419,00</b>	<b>981 618,83</b>	<b>0,00</b>	<b>181 800,17</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>18 767 938,65</b>	<b>17 885 276,28</b>	<b>0,00</b>	<b>902 662,37</b>
023	Virement à la section d'investissement	119 985,98	0,00		
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	75 175,15	75 175,15		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>195 161,13</b>	<b>75 175,15</b>		<b>119 985,98</b>
					<b>75 175,15</b>

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00			

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	18 963 099,78	17 940 451,43	0,00	1 022 648,35	0,00	17 940 451,43

## **SYDELON (M57) - SYDELON - CA - 2024**

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – R&R au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

		<b>III</b>	
		<b>B</b>	

<b>RECETTES</b>					
Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)
	<b>TOTAL</b>	<b>17 858 022,24</b>	<b>17 275 777,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 000,00	490 068,89	0,00	9 931,11
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	16 778 371,24	16 784 335,61	0,00	-5 964,37
75	Autres produits de gestion courante (3)	579 651,00	1 373,22	0,00	578 277,78
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>17 858 022,24</b>	<b>17 275 777,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., prov. dépréciations, (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>17 858 022,24</b>	<b>17 275 777,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>					
<b>1 105 077,54</b>					
<b>Totals des recettes de fonctionnement cumulées</b>					
<b>18 963 099,78</b>					
<b>18 380 855,26</b>					
<b>0,00</b>					
<b>0,00</b>					
<b>582 244,52</b>					

(1) Recettes justifiées non titrées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF-042 = DI 040).
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N°1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
011	Charges à caractère général (4)	16 758 538,65	16 095 184,48	0,00	0,00	663 354,17	0,00	16 095 184,48
60622	Carburants	5 900,00	4 791,46	0,00	0,00	1 108,54	0,00	4 791,46
60623	Alimentation	400,00	390,64	0,00	0,00	9,36	0,00	390,64
60632	Fournitures de petit équipement	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	419,81	0,00	0,00	780,19	0,00	419,81
6068	Autres matières et fournitures	58,61	0,00	0,00	0,00	58,61	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	16 493 369,58	15 985 017,60	0,00	0,00	528 351,98	0,00	15 985 017,60
6132	Locations immobilières	50 000,00	45 734,03	0,00	0,00	4 265,97	0,00	45 734,03
61351	Matériel roulant	0,00	4 224,31	0,00	0,00	-4 224,31	0,00	4 224,31
61358	Autres	10 250,00	4 921,77	0,00	0,00	5 328,23	0,00	4 921,77
615231	Entretien, réparations voiries	13 500,00	9 190,50	0,00	0,00	4 309,50	0,00	9 190,50
61551	Entretien matériel roulant	1 200,00	683,44	0,00	0,00	516,56	0,00	683,44
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	17 000,00	16 599,67	0,00	0,00	400,33	0,00	16 599,67
6161	Mutirisques	18 000,00	16 641,80	0,00	0,00	1 358,20	0,00	16 641,80
6168	Autres primes d'assurance	8 170,00	5 703,79	0,00	0,00	2 466,21	0,00	5 703,79
617	Etudes et recherches	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 225,00	1 094,41	0,00	0,00	130,59	0,00	1 094,41
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 300,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	59 615,46	0,00	0,00	0,00	59 615,46	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	12 000,00	1 860,00	0,00	0,00	10 140,00	0,00	1 860,00
6234	Réceptions	3 500,00	1 136,85	0,00	0,00	2 363,15	0,00	1 136,85
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	250,00	121,76	0,00	0,00	128,24	0,00	121,76
6261	Frais d'affranchissement	2 900,00	2 604,08	0,00	0,00	295,92	0,00	2 604,08
6262	Frais de télécommunications	4 700,00	5 319,32	0,00	0,00	-619,32	0,00	5 319,32
627	Services bancaires et assimilés	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 100,00	868,00	0,00	0,00	232,00	0,00	868,00

Chap. / art (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 400,00	7 861,24	0,00	0,00	538,76	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	283 500,00	245 012,37	0,00	0,00	38 487,63	245 012,37
6332	Cotisations versées au F.N.A.L. Cotisations CNFPT et CDGFPPT	160,00 3 390,00 172 500,00	115,66 2 331,18 160 560,02	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	44,34 1 058,82 11 939,98	115,66 2 331,18 160 560,02
6336	Rémunération principale titulaire	700,00	98,66	0,00	0,00	601,34	98,66
64111	Autres indemnités	38 900,00	28 136,53	0,00	0,00	10 763,47	28 136,53
64118	Rémunerations	30 500,00	21 868,48	0,00	0,00	8 631,52	21 868,48
64131	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 700,00	30 087,04	0,00	0,00	4 612,96	30 087,04
6451	Cotisations aux caisses de retraites Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 800,00	1 139,51	0,00	0,00	660,49	1 139,51
6453	Versement au F.N.C. supplément familial	250,00	165,00	0,00	0,00	85,00	165,00
6454	Médecine du travail, pharmacie	600,00	510,29	0,00	0,00	89,71	510,29
6456	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016							
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	562 481,00	543 460,60	0,00	0,00	19 020,40	543 460,60
65311	Indemnités de fonction	55 000,00	52 433,76	0,00	0,00	2 566,24	52 433,76
65313	Cotisations de retraite	5 000,00	4 104,54	0,00	0,00	895,46	4 104,54
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	98,40	0,00	0,00	-98,40	98,40
6588	Autres	502 481,00	486 823,90	0,00	0,00	15 657,10	486 823,90
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>17 604 519,65</b>	<b>16 883 657,45</b>	<b>0,00</b>	<b>720 862,20</b>	<b>0,00</b>	<b>16 883 657,45</b>
66	Charges financières	240 000,00	58 200,00	0,00	0,00	181 800,00	58 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	240 000,00	58 200,00	0,00	0,00	181 800,00	58 200,00
67	Charges spécifiques (4)	923 419,00	923 418,83	0,00	0,00	0,17	923 418,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	923 419,00	923 418,83	0,00	0,00	0,17	923 418,83
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00				0,00	0,00
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>1 163 419,00</b>	<b>981 618,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>181 800,17</b>	<b>981 618,83</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>18 767 938,65</b>	<b>17 865 276,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>902 662,37</b>	<b>0,00</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées hors AE
023	Virement à la section d'investissement	119 985,98					
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	75 175,15	75 175,15			0,00	75 175,15
6811	Dot. amort. immos incorporelles	75 175,15	75 175,15			0,00	75 175,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>195 161,13</b>	<b>75 175,15</b>			<b>119 985,98</b>	<b>75 175,15</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de traç de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

		III – B2	
--	--	----------	--

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR n°1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	<b>TOTAL</b>	<b>17 858 022,24</b>	<b>17 275 777,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>582 244,52</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 000,00	490 068,89	0,00	0,00	9 931,11
7013	Ventes de produits résiduels	500 000,00	490 068,89	0,00	0,00	9 931,11
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	16 778 371,24	16 784 335,61	0,00	0,00	-5 964,37
74758	Participation autres groupements	16 778 371,24	16 784 335,61	0,00	0,00	-5 964,37
75	Autres produits de gestion courante (4)	579 651,00	1 373,22	0,00	0,00	578 277,78
75888	Autres	579 651,00	1 373,22	0,00	0,00	578 277,78
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>17 858 022,24</b>	<b>17 275 777,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>582 244,52</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>17 858 022,24</b>	<b>17 275 777,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>582 244,52</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes
- (2) Recettes justifiées non titrées
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – R&R au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 040 = DI 042 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES****B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

		<b>IV – ANNEXES</b>	
		<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	
		<b>IV</b>	
		<b>B9</b>	

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créées au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent tout le mois de juillet (quotité de travail = 66,67 %) correspond à 0,6667 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ANNEXES

### B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

#### B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT
			Indice (8) Euros	Fondement du contrat (4)
Agents occupant un emploi permanent (6)				Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>	

(1) CATEGORIES A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Spontif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POM : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Malif du contrat (code général de la fonction publique – CGFP).

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contratuel des fonctionnaires sur emploi permanent - peut être rompu par la volonté de l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publiques de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplir avant l'échéance de son contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-1-2 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES		B12.1	

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)					
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>18 223,75</b>	<b>0,00</b>	
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>			<b>18 223,75</b>	<b>0,00</b>	
13/12/2023	Programmiste Recyclerie		1 654,00	0,00	0
13/12/2023	Programmiste Recyclerie		1 050,00	0,00	0
13/12/2023	Etude faisa methanisation		3 850,00	0,00	0
13/12/2023	Etude faisa methanisation		7 299,75	0,00	0
14/12/2023	Avis appel AMO centre de Transfert		4 100,00	0,00	0
14/12/2023	Avis appel AMO centre de Transfert		270,00	0,00	0
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES		IV	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES		B12.2	

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)						
Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession
<b>TOTAL GENERAL</b>						0,00
<b>Cessions à titre onéreux</b>						0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>						0,00
<b>Mise à disposition</b>						0,00
<b>Affectation</b>						0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>						0,00
<b>Mise à la réforme</b>						0,00
<b>Divers</b>						0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 si l'il s'agit de cessions partielles.

**IV – ANNEXES****B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****Pour mémoire**

Chapitre 024      Produits des cessions d'immobilisations

		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
		0,00
		<b>Réalisations</b>
		<b>Produit des cessions</b>
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b> <b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	C1.1

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	<b>Ressources propres issues de l'exercice N-1</b>
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 001 440,31
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 001 440,31

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	<b>Ressources propres issues de l'exercice N-1</b>
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 001 440,31
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 001 440,31

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	<b>Crédits ouverts/reportés (2)</b>	<b>Réalisations (3)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/N (4)</b>	<b>Total</b>
	(a)	(b)	(c = a + b)	
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	435 601,44	49 971,92	6 720 000,00	6 769 971,92
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	195 161,13	75 175,15	0,00	75 175,15
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	-240 440,31	25 203,23	-6 720 000,00	-6 694 796,77
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 001 440,31			1 001 440,31
Affectation au 1068 ( C )	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	1 001 440,31			1 001 440,31
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-5 693 356,46

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>
<b>IV</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations 49 971,92		
		435 601,44	—			
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>						
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>						
1631	Emprunts obligataires	0,00	—	49 971,92		
1641	Emprunts en euros	435 601,44	—	49 971,92		
1643	Emprunts en devises	0,00	—	0,00		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	—	0,00		
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	—	0,00		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	—	0,00		
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	—	0,00		
1681	Autres emprunts	0,00	—	0,00		
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	—	0,00		
1687	Autres dettes	0,00	—	0,00		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
10...*	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	—	—	—		
10...*	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	—	—	—		
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**  
**C – ANNEXES BUDGETAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

		<b>IV</b>	
		C1.3	
		RESSOURCES PROPRES	
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>195 161,13</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>75 175,15</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>195 161,13</b>	<b>75 175,15</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	41 726,00	41 726,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 205,00	2 205,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	21 396,74	21 396,74
28758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 000,00	6 000,00
281838	Autre matériel informatique	2 356,67	2 356,67
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 490,74	1 490,74
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		119 985,98	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retracant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>						<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>						<b>C3.1</b>

**Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres Immobilisations Incorporelles	17 953,75	13 853,75	0,00	0,00	4 100,00	0,00
A115 Immobilisations Incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 953,75</b>	<b>13 853,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 100,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	17 953,75	13 853,75	0,00	4 100,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		17 953,75	13 853,75	0,00	4 100,00	0,00

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A166 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A226 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A116	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations Incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations Incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâties »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »;

## **SYDELON (M57) - SYDELON - CA - 2024**

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21319 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>						<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION</b>						<b>C3.2</b>

**Présentation agrégée par fonction**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
<b>0 Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>0-6 Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1 Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>3 Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4-3 APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4-4 RSA – Régularisation des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>6 Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>7 Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>8 Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, Jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, Jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâties »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

## **SYDELON (M57) - SYDELON - CA - 2024**

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES		D3.1	

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS** (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES		IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES		D3.2	

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>									0,00
Cessions à titre onéreux									0,00
Cessions à titre gratuit									0,00
Mise à disposition									0,00
Affectation									0,00
Mises en concession ou affermage									0,00
Mise à la réforme									0,00
Divers									0,00

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRÉSENTATION AGGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>		<b>IV</b>
		<b>D10</b>

**IV – ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 196 601,44	68 195,67	6 720 000,00	408 405,77
	7 196 601,44	6 096 175,15	0,00	1 100 426,29
<b>FONCTIONNEMENT</b>	18 963 099,78	17 940 451,43	0,00	1 022 648,35
	18 963 099,78	17 275 777,72	0,00	1 687 322,06

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES** (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRÉSENTATION AGGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES** (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 196 601,44	68 195,67	6 720 000,00	408 405,77
	7 196 601,44	6 096 175,15	0,00	1 100 426,29
<b>FONCTIONNEMENT</b>	18 963 099,78	17 940 451,43	0,00	1 022 648,35
	18 963 099,78	17 275 777,72	0,00	1 687 322,06

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRÉSENTATION AGGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	

**4 – FLUX RÉCIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DÉPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DÉPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DÉPENSES	7 196 601,44	68 195,67	6 720 000,00	408 405,77
RECETTES	7 196 601,44	6 096 175,15	0,00	1 100 426,29
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DÉPENSES	18 963 099,78	17 940 45,43	0,00	1 022 648,35
RECETTES	18 963 099,78	17 275 777,72	0,00	1 687 322,06
<b>TOTAL GENERAL DES DÉPENSES</b>	<b>26 159 701,22</b>	<b>18 008 647,10</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>1 431 054,12</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>26 159 701,22</b>	<b>23 371 952,87</b>	<b>0,00</b>	<b>2 787 748,35</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

			IV		
			D11		
Libellé	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante
<b>Part régionale des ressources</b>					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.  
(2) Détailier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02 avril 2025

Présenté par M. PAQUET, Président, qui a laissé la Présidence à Mme Renaux, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.  
A Cattenom, le 15 avril 2025

Délibéré par l'assemblée du SYDELON, réunie en session.

A Cattenom, le 15 avril 2025

Les membres de l'assemblée délibérante du SYDELON :

ANTOINE Marc, Conseiller Syndical	
BUHAJEZUK Christelle, Conseillère Syndicale	
CORAZZA Hervé, Conseiller Syndical	
DE LAZZER Xavier, 4ème Vice-Président	
DUTTA GUPTA Marie-Marthe, Conseillère Syndicale	
FADI HASSAN, Conseiller Syndical	
FRIEDMAN Laurène, Conseillère Syndicale	
GLODEN Roland, Conseiller Syndical	
JURCZAK Serge, Conseiller Syndical - Procuration à M. Medves	PO
LOUIS Jean-Charles, Conseiller Syndical - Procuration à Mme Renaux	JL
LUCCHINI Marc, Conseiller Syndical	
MEDVES Jean-François, 2ème Vice-Président	
MELEO Guy, Conseiller Syndical	
PAQUET Michel, Président	Sorti de la salle
REBSTOCK-PINNA Alexandra, 5ème Vice-Présidente - Procuration à M. Steichen	PO
RENAUX Patricia, 1ère Vice-Présidente	
STEICHEN Christian, Conseiller Syndical	
TINNES Jean-Paul, 3ème Vice-Président	
VACCA Agnès, Conseillère Syndicale	Agnès Vacca
ZIEGLER Damien, Conseiller Syndical - Procuration à Mme Vacca	PO Agnès Vacca

Certifié exécutoire par Monsieur PAQUET, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 29 AVR. 2025  
et de la publication le 29 AVR. 2025  
A Yutz, le 29 AVR. 2025